

RÉSEAU

D'Auto
DÉFENSE

JURIDIQUE

Collective

Le Réseau d'Autodéfense Juridique Collective existe depuis 5 ans et regroupe une grosse dizaine de collectifs à travers la France. Chaque collectif est indépendant, et développe localement une structure de soutien politique pour les personnes touchées par la répression dans le cadre de mouvement de lutte et d'émancipation. Soutien aussi pour les migrant.es et les personnes en butte aux violences policières dans les quartiers populaires.

Dans nos collectifs, nous diffusons de l'information sur les droits en garde à vue, recensons les arrestations et accompagnons les personnes arrêtées et leur proches pour les aider à comprendre le fonctionnement judiciaire, préparer d'éventuels procès et les orienter vers des avocat.es. Nous aidons les personnes blessées à porter plainte, et nous mettons en place des caisses de solidarité pour aider financièrement les inculpé-es et les victimes.

**ROUEN > LYON > HAUTES-ALPES >
BURE > SARTHE > NANTES >
MARSEILLE > CAEN > PARIS**

BULLETIN ÉTÉ 2022

Rouen

En 2021, notre legal team s'est concentrée sur de la formation à l'occupation du théâtre au printemps et sur la défense d'un gros squat jusqu'à l'hiver. L'affaire "Darmanin" s'apprête à rebondir en cassation. Depuis l'automne et surtout depuis quelques semaines et une grosse opération d'arrestations, nous faisons face à une répression de nature plutôt administrative et financière (accusation d'escroquerie et blanchiment, enquête encore en cours) à l'encontre de lieux collectifs et d'associations.

Lyon

La répression a particulièrement ciblé le mouvement antifa ces derniers mois. Avec d'abord le procès des 7 : après une baston avec les fafs de Civitas dans une manif antipass fin août 2021, 7 personnes ont été arrêtées dont 4 mises en détention par le biais d'une comparution immédiate à délai différé. L'enquête est menée par des flics qui sont en relation explicite avec des membres de Civitas. Lors du procès du 4 novembre, la défense a soulevé la nullité des réquisitions des images de vidéo-surveillance qui a permis l'annulation d'une grande partie de la procédure. Les violences en réunion sont requalifiées en violences contraventionnelles et tout le monde est sorti de prison. Enorme joie dans la salle et gros travail collectif du comité de soutien, qui a resoudé les liens localement par le biais d'une stratégie d'organisation collective d'un procès politique et médiatique. Juste avant les élections présidentielles, la dissolution de la GALE, groupe antifasciste de Lyon et environs a été prononcée en conseil des ministres, alors que la menace pesait déjà sur Nantes Révoltée. La dissolution a été contestée devant le Conseil d'Etat, qui l'a suspendue

en raison d'une atteinte grave aux libertés fondamentales.

La répression a aussi visé les Daltons suite à un bordel dans la rue contre la venue de Bardella et Morandini à la Guillotière.

- Pendant les Soulèvements de la terre pour assiéger Bayer le 5 mars, les flics ont été rapidement débordés à Villefranche, où une action était organisée en même temps qu'à Lyon. On a encore constaté qu'à la campagne les flics sont plus vite débordés, et des gens parviennent notamment à sortir sous fausse identité. Peu de déferrements, et de bons réflexes en GAV!

La Caisse de solidarité se mobilise aussi avec des travailleurs sociaux face à une pluie d'amendes au faciès dans un quartier du 8e.

Elle a aussi sorti une Mise à jour de la brochure "la Folle volonté de tout contrôler" sur les fichiers de police et de renseignement en France et les moyens d'en sortir (dispo sur rebellyon.info). Des ateliers collectifs de demandes d'effacement sont organisés.

Hautes alpes

On a surtout aidé des copaines pour des petite affaires de tags ou chourres et pour les procédure de squat. Et quelques affaires à Gap où les quelques personnes un peu connu.e.s sont ciblé.e.s par beaucoup de procédures. On est aussi en lien avec les copaines qui luttent contre un projet de construction de prison à Entraigues.

Bure

Autour de Bure, la répression est moins présente en ce moment. Il y a beaucoup moins de contrôles d'identité qu'il y a deux, trois ans, donc moins de vérifications d'identités et de GAV qui s'ensuivent. Par contre, on constate tout de même que des gros moyens de surveillance physique sont mis en œuvre depuis l'été dernier (rondes en voitures, survols aériens à chaque événement, courrier ouvert, ...).

On a eu un procès depuis janvier, sur un contrôle qui a mal tourné.

La date de l'appel du procès pour association de malfaiteurs qui s'était tenu les 12-13 juin est annoncée. Ce sera les 28-29-30 novembre.

Dans le cadre de la lutte contre cigéo, un appel a été lancé il y a environ un an à s'en prendre aux soustraitants de l'Andra (Agence Nationale de Gestion des déchets radioactifs),

dont Poma, une entreprise Rhône Alpine fabriquant des téléphériques, des remontées mécaniques, mais aussi en l'occurrence la descenderie (sorte de funiculaire permettant d'amener les déchets atomiques au fond des galeries à 500m sous terre). Suivant cet appel, un sabotage (déboulonnage) sur des installations de Poma dans les Alpes a été réalisé. Une enquête a été ouverte et deux personnes mis-es en examen et placés-es sous contrôle judiciaire pour « menace », « vol en réunion et avec dégradations » et « association de malfaiteurs ». Iels ont interdiction de se rencontrer, de se rendre à Bure et sur les sites de l'entreprise Poma. Iels ont également été placés-es sous le statut de témoins assistés pour « mise en danger de la vie d'autrui ».

Sarthe

Baisse brutale des mouvements sociaux émancipateurs et de leur radicalité, du moins dans la rue. Principalement causée par la gestion étatique de la pandémie de covid-19 : mesures liberticides basées parallèlement sur le système répressif (confinements autoritaires, interdictions de réunion/ manifestation à plus de 6...) et sur nous les dominés (culpabilisation/délation, auto-attestation, contrôles du passeport "sanitaire"...). En plus de la "fabrique du consentement" à la domination, le gouvernement s'arme d'une propagande nous conditionnant à un totalitarisme participatif : auto-censure et auto-pacification.

Le panoptique système de surveillance et de contrôle continue à se développer avec davantage de caméras de vidéo-surveillance et de polices municipales de plus en plus armées, notamment de flingues comme dernièrement à Yvré-l'Evêque. Ce système se développe aussi sur d'autres plans sociétaux : "mon espace santé", le "portefeuille d'identité

numérique", la "smart-city" 5G nécessaire à la reconnaissance faciale en direct ou encore le premier programme "sport-santé" départemental qui commencerait officiellement en septembre prochain dans les collèges en Sarthe avec les individu.e.s en classe de 6ème pour qu'en 2025 les 30000 collégien.ne.s du département portent un bracelet électronique se connectant à un smartphone... mais (au moins) un collectif lutte déjà localement pour que cela n'arrive pas !

Suivi des convocations, procès, Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), etc principalement des militant.e.s gilets jaunes et quelques syndiqué.e.s. Soutien, notamment financier. Poursuite en cours pour refus de prélèvement ADN post-condamnation (d'une durée de 40 ans) avec procès en janvier prochain, occasion de remonter localement au créneau contre les fichages !

Nantes

Le mouvement social est plutôt calme chez nous, pour différentes raisons (répression, absence d'Indymedia Nantes depuis presque un an...)

De notre côté, on en profite pour faire des formations antirep (comment se protéger en manif, GAV, procès, sécurité informatique /téléphone, pratiques des renseignements...). on fait aussi de l'auto-formation entre nous.

On continue d'accompagner les personnes qui passent en procès. en ce moment, il y a des personnes qui passent en appel à la cour de Rennes pour des faits qui remontent jusqu'à 2017 pour certains. on a remarqué que la cour d'appel de Rennes était hyper sévère (pas mal de sursis prononcé après des relaxes en première instance)

Marseille

Début 2022, on voit à Marseille la vidéo-surveillance continuer à se répandre, et les effectifs de la police municipale fortement augmenter. Dans les quartiers du centre-ville, les procédures d'expulsion de squat ne s'embêtent plus à faire des enquêtes sociales auprès des personnes expulsées et donc s'accroissent. La répression du carnaval de la plaine était brutale, la Bac a chassé les gens en faisant beaucoup de blessés. Il y a eu de nombreuses arrestations et des condam-

Caen

Cette première moitié de l'année 2022 a été marquée par un « calme » relatif au niveau des mobilisations et des activités de collectifs militants du fait de la crise sanitaire puis de la période électorale. L'activité de soutien et d'accompagnement du CROC a été réduite au regard des nombreuses sollicitations de ces dernières années, même si les politiques sécuritaires perdurent dans la région caennaise, notamment avec la multiplication des caméras de vidéosurveillance sur l'espace urbain, comme à Ouistreham qui est le point de passage de nombreux exilés vers l'Angleterre (+77 dont certaines avec

Sinon deux mots rapides sur la fête de la musique qui tourne rapidement à l'émeute depuis la mort de Steve en 2019 : cette année il a été impossible de faire quoique ce soit (nombreux arrêtés pour interdire tout plein de choses dans le centre ville). des collectifs avaient lancé des appels, on s'est retrouvé.e.s avec un dispositif policier qu'on n'avait pas vu depuis les GJ/les manif de la ZAD : deux canons à eau, 26 camions de CRS, 25 de GM, la CDI au complet et une 40aine de baqueux. Quelques dizaines de personnes ont tenté de déplier une banderole et se sont fait littéralement sauter dessus par la Bac qui a interpellé 5 personnes (ressorties avec des amendes pour participation à une manif interdite).

nations sur des dossiers vides. A l'inverse, on peut noter qu'en mai pendant le rendez-vous "soulèvement de la terre" à Pertuis les flics étaient peu visibles (cette zad a ensuite été expulsée fin juin).

Pour info/source :

- *augmentation des effectifs de police municipale :*

<https://www.marseille.fr/mairie/actualites/la-ville-de-marseille-renforce-le-deploiement-de-la-police-municipale>

reconnaissance de plaques), et dans certains villages de campagne. Des luttes sur ces questions commencent à émerger par ailleurs. Le CROC a ainsi pu intervenir au sein d'une discussion organisée par le collectif local Vivre Ensemble, qui lutte contre l'installation de 21 caméras au sein du village de Putanges le lac. Un recours a d'ailleurs été déposé au tribunal administratif de leur part pour contester ce projet.

Notre activité s'est essentiellement concentrée sur le soutien aux camarades passant en procès suite aux mouvements

des Gilets Jaunes, retraites, etc. De fait, ces procédures avaient été maintes fois repoussées du fait de la situation. Nous avons toutefois obtenu quelques victoires à travers des relaxes notamment en cassation. En

Paris

Toujours beaucoup d'affaires à gérer sur Paris. Même après la fin du régime covid, le parquet continue sa politique de "contraventionnalisation" pour entraver la liberté de rassemblement avec des PV à 135€ pour "manifestation interdite" à toutes les sauces. Deux moments particuliers ont eu lieu ces derniers temps avec une très bonne riposte collective : l'action contre le meeting de Zemmour le 5 décembre 2021 et le contre-rassemblement face aux flics du syndicat de police Alliance, le 2 mai 2022, appelé par "Urgence notre police assassine". Les personnes verbalisées ont pu se réunir en collectif et produire des modèles de lettres pour pouvoir les contester. On commence à être rodé sur la question, plusieurs brochures ont été éditées pour donner les conseils de base pour contester jusqu'au Tribunal de police.

Le parquet multiplie aussi les procédures extra-judiciaires pour nettoyer la rue des indésirables : garde à vues massives, déferments au tribunal et rappels à la loi. Parfois les interpellé-e-s sont condamnés sans procès avec des compositions ou des ordonnances pénales devant un ou une délégué-e du proc. Ces sous-fifres de la justice de classe ne rappellent jamais aux personnes qu'elles ont 10 jours de réflexion avant de décider et qu'elles peuvent aussitôt refuser cette "alternative aux poursuites" pour préférer avoir une convocation pour un vrai procès, avec une défense et des soutiens dans la salle.

Quand ça se déroule comme prévu - demande de délai en comparution immédiate, refus des compositions ou des CRPC -, on a le temps de faire le taff de défense co et en grande majorité ça se termine par des relaxes. Les conclusions de nullités sont rarement

parallèle, nous avons davantage axé notre activité sur du travail de formation et de coordination avec les autres collectifs en prévision d'une rentrée sociale qui s'annonce potentiellement mouvementée.

disjointes du fond mais parfois ça fonctionne et une partie de la procédure tombe à l'eau.

Il y a eu quelques occupations de facs au printemps, qui ont été réprimées rapidement et sans ménagements au bout de quelques jours. Après celle de la Sorbonne (avril/mai 22), un groupe d'occupant-es a laissé sa pièce d'identité en sortant, et iels ont été ensuite convoqué.e.s individuellement. Un collectif s'est monté aussitôt et décision a été prise de refuser ensemble de se rendre aux convocations. Les conseils antirep circulent pas mal pendant ces occupations, et on intervient comme on peut en gardav et lors des poursuites quand il y en a.

On intervient aussi lors d'ouvertures de squats (là aussi c'est très vite réprimé et les procédures sont véner) ou lors de luttes liées à la gentrification et aux JO, comme l'expulsion de la JAD des jardins ouvriers d'Aubervilliers, qui ont conduit à des dizaines d'arrestations et plusieurs procès dont certains à venir.

La dernière chose préoccupante à Paris c'est l'application assumée de la torture en garde à vue, avec le "relevé signalétique sous contrainte" ou le fichage forcé: possibilité de prendre photos et empreintes en employant la force. Des témoignages éloquentes ont déjà été publiés sur Paris-luttes. Les conditions de validité de cette mesure sont précises et strictes mais les keufs s'en balancent et usent quand même de violence pour arriver à leurs fins, avec ou sans l'aval du parquet. Pour nous ça interroge clairement la stratégie de donner une identité fictive en garde à vue, premier prétexte dont le parquet se sert pour

autoriser le fichage de force. Une brochure a été éditée pour faire face à cette dernière mesure scélérate.

On reste encore et toujours préoccupé-es par les multiples cas de crimes policiers comme ceux du début de l'année 2022, mettant en jeu le fameux "refus d'obtem-pérer" et faisant resurgir la question de l'emploi des armes par

les flics et gendarmes se cachant derrière la "légitime défense" (art 435-1 du code de la sécurité intérieure, "permis de tuer" créé par une loi Valls de février 2017). La coordination antirep apporte du soutien juridique aux familles de victimes via le Réseau d'entraide Vérité et justice, l'Assemblée des blessé-es, Désarmons-les et les Mutilé-es pour l'exemple.

Identités sous contrainte

Depuis janvier 2022 les keufs peuvent obtenir le feu vert du parquet pour une petite séance de torture légale : la prise de signalétique sous contrainte. Les empreintes digitales (versées au fichier FAED) et les photos du visage (dans le TAJ). En principe, il faut que des conditions soient remplies pour que cela soit légal :

1. Que les faits présumés répondent à des délits punis d'au moins *3 ans de prison* (5 ans pour les mineur-es) ;
2. Que la signalétique soit a) « *l'unique moyen d'identifier la personne* » et b) que la personne « *refuse de justifier de son identité ou qui fournit des éléments d'identité manifestement inexacts* » ;
3. Que l'OPJ fasse au parquet une « *demande motivée* » ; que le parquet donne l'autorisation « *par écrit* » ;
4. Que le recours à la contrainte soit « *strictement nécessaire et de manière proportionnée* », en tenant compte « *de la vulnérabilité de la personne* » ;
5. Qu'un PV spécifique soit rédigé dans la procédure, et surtout qu'une « *copie [soit] remise à l'intéressé* ».

Dès qu'une identité parait "fictive" aux yeux des flics, le parquet donnera son feu vert pour choper empreintes et photos par la force. En sachant que pour vérifier une identité (nom, prénom, date et lieu de naissance), les flics ont très vite la réponse, en interrogeant le casier judiciaire : si ça répond (avec une ou des mentions ou casier "néant"), l'identité n'est pas remise en cause. Si ça ne répond pas, l'identité sera suspecte. Ça mérite donc de parler entre nous avant chaque action qui risque de finir en gardav pour savoir quelle stratégie adopter.

- Lire "À propos des « identités imaginaires » et de la prise d'empreintes forcée en garde à vue", 27/06/2022 : <https://paris-lutttes.info/16052>